

depuis plusieurs années. C'est essentiel si nous voulons garantir un avenir juste et prospère à tous les autochtones du Canada. Nous sommes censés être des partenaires égaux dans notre pays, mais ce n'est pas le cas. Le gouvernement le reconnaît et prend des mesures pour y remédier. Nous tenterons de résoudre ces problèmes épineux le plus rapidement possible.

Le premier ministre et son gouvernement ont déjà commencé à respecter leurs engagements, comme en témoignent les mesures qu'ils ont prises depuis les élections et le contenu du discours du Trône. Parmi ces engagements, mentionnons la réduction du nombre de ministères et l'annulation de certains programmes, soit le programme d'achat des hélicoptères et le contrat concernant l'aéroport Pearson — ce qui ne réjouira certainement pas l'opposition.

Nous réformerons aussi le régime de retraite des députés et nous nommerons un responsable chargé d'appliquer le code de déontologie en matière de lobbying. Pour respecter certains de ces engagements, il a fallu et il faudra adopter des mesures administratives ou législatives. Dans ce dernier cas, l'intervention du Parlement, c'est-à-dire la Chambre des communes et le Sénat, est évidemment nécessaire. Le gouvernement a dit à maintes reprises qu'il veut que les Canadiens regagnent confiance dans leurs institutions parlementaires. Je ferai ici tout mon possible pour l'aider à respecter cet engagement.

•(1620)

Le Sénat examine non seulement les projets de loi, mais depuis longtemps, il étudie aussi des questions qui sont importantes pour les Canadiens et à propos desquelles il n'est pas facile de légiférer. Mentionnons à titre d'exemple ses études sur la pauvreté et les personnes âgées, les enfants en difficulté, les médias, la réforme du Sénat de même qu'un rapport qui a été bien accueilli à l'échelle internationale et que le sénateur Sparrow affectionne particulièrement, celui sur la dégradation de nos sols. De nombreux universitaires, fonctionnaires et politiciens consultent les rapports du Sénat car ils traitent de bien des problèmes graves et chroniques.

Récemment, nos comités se sont penchés plus particulièrement sur différents sujets comme les jeunes, le commerce international, l'énergie et l'environnement, l'évolution du milieu de travail, le terrorisme et la sécurité publique. Cette semaine, nous avons décidé de nous pencher sur de nouvelles questions comme le droit de mourir dans la dignité et le traitement que le Canada réserve à ses anciens combattants d'origine autochtone. Comme le Sénat excelle à ce genre de travail, le gouvernement espère qu'il continuera de s'acquitter de ces importantes fonctions.

Lorsque, avec le sénateur Lavoie-Roux, elle a demandé qu'un comité du Sénat puisse se pencher sur la question du droit de mourir dignement, le sénateur Neiman a fait une remarque très intéressante. Elle a dit qu'il n'y avait pas de place pour le sectarisme politique lorsque le Sénat examine ce genre de questions.

En terminant, je veux revenir sur un point qui a déjà été abordé aujourd'hui, soit l'humeur des Canadiens et ce qu'ils pensent de leur pays. Comme le premier ministre l'a dit à maintes reprises, l'espoir est la seule qualité essentielle mais aussi intangible qui soit nécessaire pour inciter les gens à se donner une société meilleure. Le gouvernement se doit de proposer des programmes,

des politiques et des orientations qui les aideront à concrétiser leurs rêves.

Il est vrai que les Canadiens sont cyniques. Ils sont aussi frustrés et en colère. Certains politiciens disent même que le Canada ne fonctionne plus et que nous devrions tout simplement le saborder. Certains disent que les Canadiens ne se respectent pas assez mutuellement pour que leur pays puisse fonctionner.

Je ne suis absolument pas de cet avis. C'est faux. Il y a des millions de Canadiens qui se soucient des autres et qui veulent changer quelque chose — des millions de personnes qui sont disposées à faire quelque chose pour venir en aide à leurs concitoyens d'un bout à l'autre du pays.

Nous avons peut-être ici au Canada la culture de bénévolat la plus remarquable au monde. Les Canadiens donnent plus d'un milliard d'heures de bénévolat chaque année. Cela représente environ 13 milliards de dollars de travail non rémunéré. Voilà un chiffre remarquable, et cela prouve bien que lorsque les temps sont difficiles, les Canadiens font passer l'action avant les bonnes intentions — et ils sont prêts à donner davantage!

À titre d'exemple seulement, j'ai examiné les chiffres pour ma province, l'Alberta. Une enquête récente de Statistique Canada révèle, entre autres choses, que les dons de charité de la part des particuliers dans trois petites villes du sud de l'Alberta, à savoir Cardston, Raymond et Coaldale, comptent parmi les plus élevés de tout le pays. C'est formidable! Je suis fière de venir de cette région et de représenter des Canadiens qui contribuent de cette façon à la vie de leur pays. Par ailleurs, ils sont bien représentatifs de la force, de la compréhension et de la compassion que l'on trouve partout au Canada.

Honorables sénateurs, ici aujourd'hui à Ottawa, il y a un gouvernement — et un Parlement englobant le Sénat — qui se soucie d'autrui et qui veut travailler en association avec les Canadiens; qui est bien déterminé à bâtir une économie plus solide et une société plus équitable, non pas seulement pour les adultes mais aussi pour les jeunes qui doivent nous précéder dans le XXI^e siècle. Honorables sénateurs, je suis impatiente de travailler avec mes collègues des deux côtés de la Chambre et faire ensemble notre part pour réaliser cet objectif.

(Sur la motion du sénateur Beaudoin, le débat est ajourné.)

**ADRESSE EN RÉPONSE—FIN DU DÉBAT
LE HUITIÈME JOUR DE SÉANCE**

L'honorable Gildas L. Molgat (leader adjoint du gouvernement), conformément à l'avis du 19 janvier 1994, propose:

Que les délibérations à l'ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse en réponse au discours du Trône, prononcé par Son Excellence le Gouverneur général devant les deux Chambres du Parlement, se terminent le huitième jour de séance où l'ordre aura été débattu.

—Honorables sénateurs, j'ai présenté cette motion, que l'on présente d'habitude après le discours du Trône. S'il y a des objections — c'est-à-dire si quiconque veut prolonger le débat —, nous pouvons le faire. Cependant, c'est la procédure normale et je propose que nous adoptions la motion.

Son Honneur le Président: Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?